|  |  |
| --- | --- |
|  | Lycée BILLES  Bilingual Lycée of Excellence in Sciences  Lycée Bilingue d’Excellence pour les Sciences  *Reconnu par arrêté MEN n°004716 du 06 mars 2020*  **CENTRE DE DOCUMENTATION ET D’INFORMATION cdi/billes**  **COURS : Initiation à la recherche documentaire** |

**Séance 1 : Découvrir le CDI et ses espaces**

**Niveau :**

**6ème et 5ème**

**Qu’est-ce qu’un CDI ?**

Le CDI (Centre de Documentation et d’Information) regroupe des ressources documentaires destinées aux élèves et aux adultes de l’établissement.

Définition d’un document : qui donne des informations servant de preuves ou de renseignements

Définition de l’information : renseignement

**Quand venir au CDI ?**

Se référer au règlement intérieur

**Que trouve-t-on au CDI ?**

* Des ouvrages de fiction (romans, contes, poésie, théâtre, littérature de jeunesse, bandes dessinées, albums, ….),
* Des ouvrages documentaires,
* Des encyclopédies, atlas et dictionnaires,
* Des journaux et revues,
* Des manuels et annales,
* Des ressources numériques.

*Activité :*

* Identifier les ressources (mettre les post-it préparés sur le document adéquat)
* Donner une définition de chaque ressource avec un exemple caractéristique : travail individuel, reprise collective, trace écrite

Sur la table 1 :

* Roman
* Bande dessinée
* Manuel
* Revue
* Dictionnaire

Sur la table 2 :

* Poésie
* Bande dessinée
* Documentaire
* Revue
* Encyclopédie

Sur la table 2 :

* Théatre
* Bande dessinée
* Documentaire
* Journal
* Atlas

**Se repérer dans le CDI et trouver les ressources**

*Activité :*

* Commentaire du plan (les grands espaces : entrée, sortie, lecture, recherche, postes informatiques, bac cartables, gel, émargement, banque de prêt, dépôt des ouvrages) et situation physique
* Chaque élève prend un post-it et va chercher la ressource dans le CDI puis revient à sa place
* Reprise en commun
* Trace écrite : titre de la ressource trouvée

**Que fait-on au CDI ?**

*Activité*

* Travail en groupe : noter trois activités possibles au CDI
* Mise en commun et trace écrite (colonne Ce que je peux faire)

Complément : Emprunt

Tous les ouvrages du CDI (sauf les dictionnaires, encyclopédies et documents sur l’orientation) peuvent être empruntés gratuitement pendant une durée maximale de 15 jours, renouvelable une fois pour une durée de 15 jours. La veille des vacances, il est possible d’emprunter 2 ouvrages.

En cas de retard, de perte d’un document ou de dégradation, une amende sera à acquitter.

**Quelles règles respecter ?**

**Il existe un règlement intérieur du CDI qui précise ce que l’on peut faire et ne pas faire et que chacun doit respecter sous peine de sanction.**

*Activité*

* Travail en groupe : se fixer trois règles
* Mise en commun et trace écrite

Ce que je peux faire/ Ce que je ne peux pas faire

***Ce que je peux faire : exemples***

- lire et emprunter des ouvrages,

- mener des recherches d'information (recherche demandée par un enseignant, approfondissement personnel d’une question de cours, recherche d’informations liées à l’orientation...),

Pour les recherches en ligne, l’élève doit demander l’autorisation d’utiliser un ordinateur et préciser le sujet de ses recherches.

- consulter les revues et la presse,

- consulter des documents mis à disposition sur l’orientation, les métiers et les formations,

- travailler pendant une heure de permanence,

Dans ce cas, l’élève doit rester au CDI pendant toute l’heure de permanence.

L’accès au CDI se fait par le biais des surveillants qui contrôlent les permanences.

- suivre une activité pédagogique sous la responsabilité d’un enseignant,

- faire des impressions et des photocopies en nombre limité et moyennant l’achat d’une carte.

***Ce que je ne peux pas faire : exemples***

Il est interdit de manger et de boire/ Dégrader